



# Journée technique

## La certification des dispositifs de retenue en France

Marquage CE et marque NF058  
Pierre ANELLI



# Plan

- 1. ASCQUER et certifications NF et CE des équipements de la route**
- 2. Certification des section courantes**
- 3. Certification des raccordements et extrémités**



# Journée technique

## Partie 1 :

L'ASCQUER et  
la Certification NF et CE des  
équipements de la route

# 1a) Certification

Procédure par laquelle une **tierce partie** donne une assurance écrite que un **système d'organisation**, un processus, une personne, un **produit** ou un service est **conforme à des exigences spécifiées dans une norme ou un référentiel.**

# 1a) Certification

**Source de confiance** dans les relations entre les entreprises et leurs clients.

Aide pour l'acheteur public ou privé

Délivrée par des **organismes certificateurs indépendants** des entreprises certifiées ainsi que des pouvoirs publics

Sur la base d'une évaluation professionnelle

# 1b) L'ASCQUER

**Association loi 1901 (15 décembre 1992)**

Composée de **3 collèges représentatifs**

- Collège A (40%) : fabricants (SER)
- Collège B (40%) : maîtres d'ouvrage (ADTECH, AMF, ASFA, DIT, DSR)
- Collège C (20%) : évaluateurs techniques (CEREMA, IFSTTAR)

Pas de subvention publique ou privée

Entièrement financée par ses prestations de certification

# 1b) L'ASCQUER

## Accréditation COFRAC selon NF EN ISO 17065

- Indépendance
- Autonomie financière
- Impartialité
- Confidentialité

Notification par l'Etat français pour la certification des équipements de la route :

- marquage CE
- marque NF sous mandat AFNOR

# 1c) CERTIFICATION NF

## Marque NF :



Dispositifs de retenue,  
raccordements

Signalisation  
horizontale



ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE



Signalisation  
verticale

Matériel de  
balisage





# 1d) CERTIFICATION CE

## Marquage CE délivré :

- dans le cadre du **RPC**
- par des **organismes notifiés** par les Etats Membres
- sur la base d'une **norme Produit harmonisée**

**La(les) performance(s) déclarée(s) au choix du fabricant**

**Classes de performance pour chaque critère et les performances déclarées correspondent ou non aux exigences nationales.**

**Passeport pour la commercialisation**

# 1d) CERTIFICATION CE

## Marquage CE :



Dispositifs de retenue



Panneaux permanents  
& Supports



Films rétro



Panneau à messages  
variables



Produits de  
saupoudrage



Plots réfléchissants



Têtes de feux

# Partie 2 : Les sections courantes

# Sections courantes

## 2.1 NF/CE

La marque NF :  
Certification "historique"

Dispositifs génériques  
Marquage des composants

**un composant**  
=  
**un droit d'usage NF**

Le marquage CE :  
Règlementaire depuis 2008

Le fabricant assure la conception  
Marquage du dispositif

**un dispositif**  
=  
**un certificat CE**

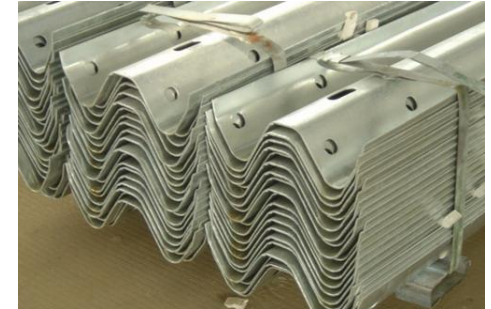
# 2a Sections courantes NF/CE

## Marque NF (système 1+) :

Capacité du fabricant à produire un composant défini

- Certification orientée **FABRICATION**

(surveillance avec prélèvements et essais sur échantillons)



## Marquage CE (système 1) :

Le fabricant évalue son dispositif selon les normes européennes

Essais de choc → - Critères d'acceptation

- Performances du dispositif



Capacité du fabricant à produire son dispositif

(surveillance du CPU sans prélèvements d'échantillons)

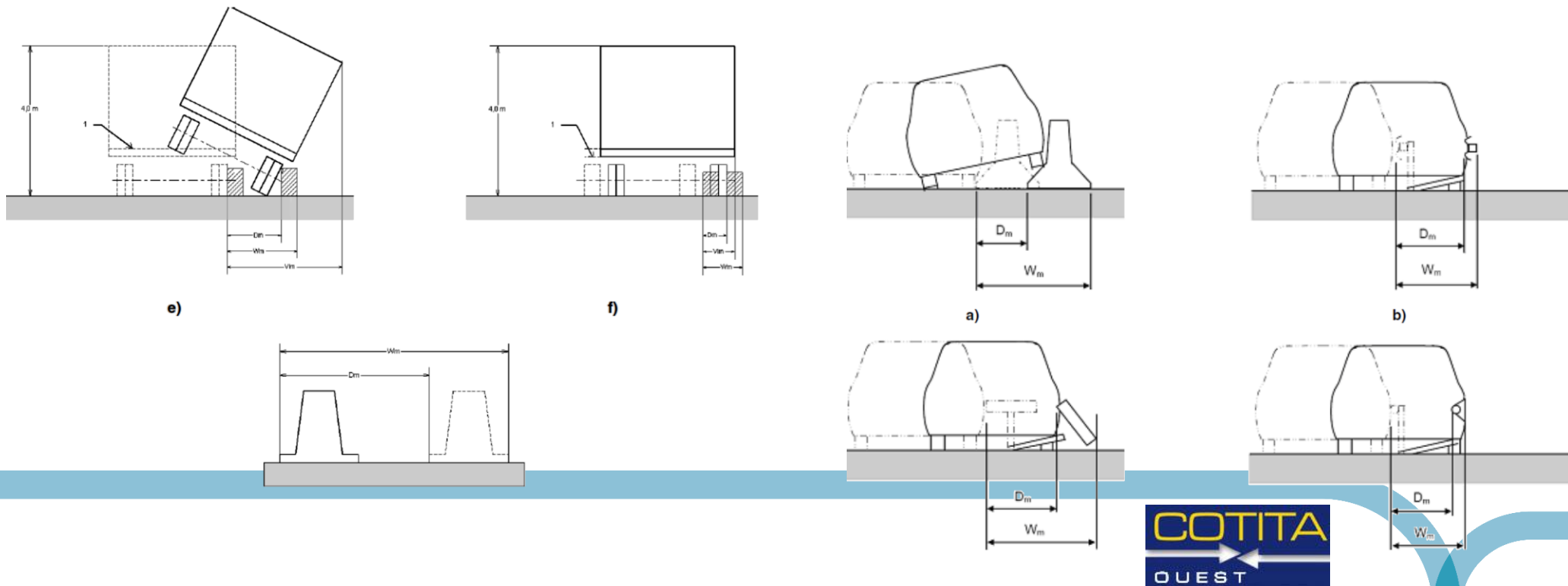
- Certification orientée **PERFORMANCE + fabrication**

# 2b Sections courantes CE

## Norme EN 1317-2 : Evaluation du produit

Un **niveau de retenue** = une combinaison d'essai = une **performance** à l'impact

- **ASI** : Sévérité du choc
- **W** : largeur de fonctionnement,
- **D** : déflexion dynamique,
- **Vi** : intrusion véhicule (pour niveaux H et supérieurs)



## Norme EN 1317-5 : Exigences relatives au produit

Norme support au marquage CE; elle définit :

- le champ du marquage CE (annexe ZA)
- les exigences pour l'obtention du marquage CE (contrôles, traçabilité, personnel, matériel...)
- la procédure à suivre pour l'évaluation de modifications

**ETAPE 1 : Le fabricant contacte ASCQUER pour son projet de certification DR**

**ETAPE 2 : Le fabricant fait tester son produit et fournit à l'ASCQUER :**

Un dossier administratif et technique comprenant :

- les rapports d'essais de choc,
- les rapports d'analyse matériaux,
- les plans de fabrication du système,
- la description de ses procédures de contrôles,
- la notice de pose du système,

L'ASCQUER s'assure que la demande présentée est :

- complète,
- conforme aux exigences,
- cohérente.



# Sections courantes

## 2.2 Processus de certification

### **ETAPE 3 : L'ASCQUER réalise un audit initial**

- Des sites de fabrication principaux,
- Des éventuels sous-traitants.

Objectif : Vérifier la capacité du fabricant à produire un système **conforme au produit testé**

Une fois la certification obtenue :

- L'ASCQUER réalise des **audits de surveillance** réguliers
- Le fabricant est tenu de **déclarer toute modification** de son système



## CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES CERTIFICATE OF CONSTANCY OF PERFORMANCES

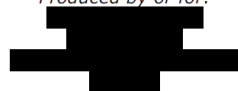
**Nr. 1826-CPR-13-02-99-DR1  
du 22 octobre 2013**

En application du règlement 305/2011/EU du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de la Construction ou RPC), ce certificat s'applique au produit de construction :  
*In compliance with Regulation 305/2011/EU of the European Parliament and of the Council of 9 March 2011 (the Construction Products Regulation or CPR), this certificate applies to the construction product:*

### Dispositifs de retenue routiers – Barrière de sécurité *Road Restraint systems – Safety Barrier*

Dont les performances à l'impact sont détaillées dans l'annexe ci-jointe  
*Whose performances under impact are detailed in the attached annex*

Produit par ou pour:  
*Produced by or for:*



Et fabriqué dans les usines :  
*And produced in the manufacturing plant(s):*



Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification des performances, ainsi que de leurs constances, décrites dans l'annexe ZA de la norme :  
*This certificate attests that all provisions concerning the assessment and verification of constancy of performance and the performances described in the annex ZA of the standard:*

**EN 1317-5:2007 + A2:2012**

ont été appliquées pour le produit décrit en annexe et que :  
*under system described in annex are applied and that:*

***ce produit remplit toutes les exigences prescrites exposées ci-dessus.  
the product fulfils all the prescribed requirements set out above.***

Ce certificat a été émis pour la première fois le **22 octobre 2013** et restera valide tant que les méthodes d'essai et/ou les exigences de contrôle de production usine reprises dans la norme harmonisée, et utilisées pour évaluer les performances des caractéristiques essentielles déclarées, ne changent pas, et que le produit ainsi que les conditions de fabrications en usine ne sont pas modifiées de façon significatives.

This certificate was first issued on **22<sup>nd</sup> october 2013** and will remain valid as long as the test methods and/or factory production control requirements included in the harmonised standard, used to assess the performance of the declared characteristics, do not change, and the product, and the manufacturing conditions in the plant are not modified significantly.

**Annexe au Certificat CE / EC Certificate Annex  
1826-CPR-13-02-99-DR1 du 22 octobre 2013**

Barrière de pont en acier avec une distance entre supports de 2 mètres  
*Steel Bridge parapet with a distance between the posts of 2 meters*

### **Performances au choc / Performance under impact**

- |  |                                 |
|--|---------------------------------|
| a) Niveau de retenue<br><i>Containment level</i>                           | <b>H2</b>                       |
| b) Sévérité de choc :<br><i>Impact severity level</i>                      | <b>B</b>                        |
| c) Largeur de fonctionnement normalisée<br><i>Normalised working width</i> | <b>W<sub>N</sub>=1,1m (W4)</b>  |
| d) Déflexion dynamique normalisée<br><i>Normalised Dynamic deflection</i>  | <b>D<sub>N</sub>=0,8m</b>       |
| e) Intrusion véhicule normalisée<br><i>Normalised vehicle intrusion</i>    | <b>V<sub>N</sub>=1,3m (VI4)</b> |

Le Délégué Général de l'ASCQUER

Gérard DECHAUMET

# 2d Documentation CE DR

Document à exiger : La **DoP** (Déclaration de performance)

→ Engagement du fabricant

Validité du certificat?

[www.ascquer.fr](http://www.ascquer.fr)

Partie 3 :  
Raccordements  
Extrémités

# 3) Raccordements

Pas de norme harmonisée raccordements

**Marque NF** créée à la demande des autorités françaises

Repose sur 3 méthodes d'évaluation :

- Règle de compatibilité (cat A)
- Simulation numérique (cat B)
- Essais de choc + simulation numérique (cat C)

# 3) Raccordements

Famille de produit	Niveau de retenue	$\Delta_D$	Pièce de raccordement spécifique	Classes d'évaluation	
Identique	Identique	$\leq 50$ cm	Non	Pas d'évaluation particulière	A
		$> 50$ cm	Non	Simulations numériques	B
Identique	Différent (sauf niveau L)	X	Oui / Non	Simulations numériques	B
Différente	Identique	$\leq 50$ cm	Non	Pas d'évaluation particulière	A
			Oui	Simulations numériques	B
		$> 50$ cm	Non	Simulations numériques	B
			Oui	1 essai de choc selon la norme ENV 1317-2 + Simulations numériques	C
Différente	Différent (sauf niveau L)	X	Oui / Non	1 essai de choc selon la norme ENV 1317-2 + Simulations numériques	C

# 3) Raccordements

## **Catégorie A :**

Vérification par l'ASCQUER de la compatibilité des systèmes

→ Simple validation (raccord sans pièces spécifiques)

## **Catégorie B et C :**

Les mêmes outils que le marquage CE

→ Instruction de dossier

→ Audit

→ Surveillance

# 3) Raccordements

## FICHE TECHNIQUE Raccordement de dispositifs de retenue Edition du / /

Etablie en application de l'annexe technique « Raccordements et extrémités de file performantes de dispositifs de retenue » révision 2.

Admission numéro : RACC- -

Société titulaire



Dispositifs Raccordés



Description du raccordement

Raccordement   
Raccordement avec pièce spécifique  
Evaluation par simulation numérique

Plan d'ensemble et nomenclature

Voir verso

Performance du raccordement

Niveau de retenue :

Marquage

Visas

Logo fabricant et logo NF  
sur l'élément de transition



Fiche établie par l'ASCQUER

Le fabricant (nom et visa)

DECISION D'ADMISSION

Le / / sous N°RACC- -

RENOUVELLEMENT AU :

01/03/2016

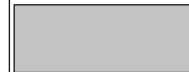
DISPOSITIFS DE RETENUE

RACCORDEMENT DE  
DE DISPOSITIFS  
DE RETENUE

Adresse du titulaire :



Site(s) de production



Cette décision atteste, après évaluation, que ce produit est conforme au référentiel de certification NF 058 révision 10 et aux annexes de certification NF 058 "Raccordements et extrémités de file performantes des dispositifs de retenue" révision 2

Dénomination:

Systèmes raccordés:



Type d'évaluation: B: Simulations numériques

La fiche technique du / / doit obligatoirement être annexée à la présente décision.

Cette décision est valable jusqu'au 28/02/2017 sous réserve des contrôles effectués par l'ASCQUER, qui peut prendre toute sanction conformément aux règles précitées.

La validité du droit d'usage peut être vérifiée sur le site [www.ascquer.fr](http://www.ascquer.fr)

En vertu de la présente décision notifiée par l'ASCQUER, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire, pour les produits objets de la décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions des règles générales de la marque NF et des règles de certification mentionnées ci-dessus.

Pour l'ASCQUER  
Le Délégué Général  
Gérard DECHAUMET



# 3) Extrémités

Certifiées à partir d'essais de choc

**Produits actuellement en cours de certification**

**Premiers certificats début 2018**

## 3) Raccordements

### 3.3 Documentation

# Validité des certificats?

[www.ascquer.fr](http://www.ascquer.fr)

# Merci

- [contact@ascquer.fr](mailto:contact@ascquer.fr)
- [www.ascquer.fr](http://www.ascquer.fr)